



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-144630>

Département(s) de publication : **47**

Annonce n° **24-144630**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-102241

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22470001300424

Ville : AGEN

Code postal : 47922

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 47

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Stand International de l'Agriculture

Code CPV principal - Descripteur principal : 79950000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Conception et réalisation d'un stand au Salon International de l'Agriculture 2025-2028 pour le Département de Lot-et-Garonne

Critères d'attribution : Valeur technique établie sur la base du cadre de mémoire technique fourni par le candidat : 50% Prise en compte de la notion de développement durable : 10% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 3 Date d'attribution : 25/11/24 Marché n° : 2024s080 Cap Linea, 45 rue de Lourmel, 75015 Paris Montant Ht : 150 000,00 Euros Renseignements complémentaires : L'accord-cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2024